



**Conseil  
communal  
Bottens**

## **Comptes et gestion 2019 Rapport de la Commission de gestion**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission de gestion composée de Messieurs Christian Noverraz, président, Nicolas Fontaine, membre, Madame Brigitte Caboussat, membre et Michel Allaz, membre suppléant, s'est réunie à 9 reprises afin d'exécuter le mandat qui lui est confié par le Conseil communal, ceci en vertu des articles 94 et ss de son règlement.

### **1. Préambule**

La Commission de gestion a dû reporter le début de ses travaux pour les raisons sanitaires que nous connaissons. Toutefois et en vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat Vaudois, le délai accordé aux conseils communaux pour voter sur les comptes et la gestion a été repoussé au 30 septembre 2020.

Il n'en demeure pas moins que, même si la Municipalité dispose selon le règlement du Conseil communal (Art. 94, al. 1) d'un délai au 31 mai pour rendre son rapport sur la gestion, la Commission de gestion ne peut pas commencer à travailler sans ce document. Un effort est souhaité pour que le travail de cette dernière ne ressemble pas à un sprint pour rendre son rapport dans les délais.

A noter également que la Commission de gestion a été contactée par Madame Patricia Riva, Municipale, à propos du projet de centralisation des STEP. La Commission n'a pas jugé être concernée car une Commission ad'hoc et la Commission des finances sont déjà actives sur ce sujet.

### **2. Dates des séances et travaux menés par la Commission de gestion**

Préalablement à la première séance de travail, les membres de la Commission de gestion ont :

1. Pris connaissance de l'index des sujets abordés en séances de Municipalité
2. Lus les extraits demandés des procès-verbaux des séances de Municipalité
3. Lus les procès-verbaux des séances du Conseil communal
4. Lus les préavis adoptés par le Conseil communal en 2019

11.06.2020	Planification des travaux de la Commission Relevé des questions sur les extraits des procès-verbaux des séances de Municipalité Suivi des décisions, questions et réponses évoquées durant les séances du Conseil communal
16.06.2020	Analyse des comptes et pièces comptables Finalisation des questions à l'intention des Municipaux
18.06.2020	Entretien avec M. Laurent Imoberdorf, Syndic
25.06.2020	Entretien avec le Boursier communal
02.07.2020	Entretien avec M. Christian Jaquier, Municipal et Mme Carine Delpierre, Municipale
07.07.2020	Entretien avec M. Gérard Stettler, Municipal et Mme Patricia Riva, Municipale
09.07.2020	Visite des biens communaux selon proposition de la Commission de gestion
16.07.2020	Elaboration du rapport de gestion
21.07.2020	Finalisation et signature du rapport de gestion

### **3. Suivi des vœux et remarques émis en 2019 (sur l'exercice 2018) par la Commission de gestion**

#### **3.1 Abréviations (acronymes)**

La Commission de gestion souhaitait que les acronymes des diverses associations soient utilisés avec parcimonie. La Municipalité a répondu qu'elle ferait attention à ce que le nom complet figure au moins une fois. Malheureusement, le rapport de gestion 2019 omet largement ce principe.

### 3.2 Routes

Au souhait de la présentation par la Municipalité d'un plan de réfection des routes, cette dernière a répondu qu'elle prenait acte de cette remarque pertinente et préparait une communication. A ce jour, la Municipalité n'a rien communiqué.

### 3.3 Libellé des natures des comptes

Le vœu de la Commission de gestion a été suivi et a été mis en place pour le budget 2020.

### 3.4 Compte 4300.318 / Routes - Déblaiement de la neige

La Commission de gestion a pris acte de la réponse de la Municipalité, la mise en place ne pourra être vérifiée que lors de la publication des comptes 2020.

### 3.5 Salle polyvalente - chaises

Le sujet du renouvellement des chaises est abordé depuis 3 ans. La Commission de gestion a proposé de créer une réserve pendant 2 exercices comptables et de procéder à l'achat lors du 3ème exercice comptable. Cette façon de procéder aurait été une solution pour faire passer cette dépense importante dans 3 budgets consécutifs. La création d'un fonds de réserve a obtenu l'aval de la boursière et aurait permis, depuis le temps, de remplacer les chaises de la Salle polyvalente. La Municipalité a préféré répondre que l'ouverture d'un compte de réserve destiné spécifiquement à l'achat de chaises serait contraignant car il ne pourrait pas être dédié à un autre usage. Cette réponse n'est pas satisfaisante car le libellé du compte n'a pas été abordé et il est possible de trouver un nom assez générique pour éviter cet écueil. Il n'en demeure pas moins qu'en 2019, la Municipalité a décidé d'acheter des tables (et pas des chaises !). Actuellement, le nombre de chaises est parfois insuffisant et, en cas de besoin, l'organisateur d'une manifestation doit en louer à l'extérieur de la commune. La Commission de gestion espère que personne ne sera victime d'un accident en utilisant une de nos chaises.

### 3.6 Parcage avec macarons

La Commission de gestion proposait d'harmoniser la durée de validité des macarons en se basant sur l'année civile dans le but de faciliter le contrôle (le macaron porterait la mention de l'année en cours et pourrait changer de couleur chaque année). A ce jour, la Commission ne connaît pas les réflexions que la Municipalité s'était engagée à faire sur ce sujet. La Commission a compris que ce vœu impliquerait une modification (dans les faits une simplification) du processus actuel de délivrance des macarons.

### 3.7 Stationnement en général

La Commission de gestion s'interrogeait sur l'adéquation de la réglementation appliquée aux 29 places de la route de Lausanne (limitation à 4 h). La Municipalité n'a pas abouti sur sa réflexion par rapport à ce sujet.

## 4 Suivi des décisions du Conseil communal

En 2019, la Municipalité a présenté 14 préavis. 5 préavis engageaient des dépenses. D'autres préavis plus anciens ont également retenu notre attention.

### 4.1 Préavis municipal 2016-04 relatif aux indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

La Commission de gestion est restée attentive à l'évolution et au détail des dépenses du compte 1002.306 – Indemnités et remboursements de frais. Elle estime que le budget 2021 devrait refléter l'évolution remarquée lors des exercices précédents. La Commission de gestion reprendra certainement ce dossier dans la deuxième partie de l'année et s'entretiendra avec le Syndic.

### 4.2 Préavis municipal 2016-07 relatif à la réfection de la route de Froideville (RC 558 C-S) depuis le carrefour du Carro jusqu'à la hauteur du chemin de Chenalet (montant voté : Fr. 466'000.- + préavis 2019-04)

La dernière partie, à savoir le revêtement final, a été réalisée en 2019 dès lors que les banquettes, qui ont fait l'objet du préavis 2019-04, furent posées. Le coût total s'élève à Fr. 519'748.86 avant déduction de la subvention du Canton de Fr. 173'000.-, donc un coût net de Fr. 346'748.86. Ces investissements seront visibles au bilan sur deux comptes : 1410.05 Route de Froideville pour Fr. 331'454.90 et 1410.06 – Route de Froideville EP (pour éclairage public) pour Fr 15'293.96.

### 4.3 Préavis municipal 2018-06 relatif à un crédit d'étude pour la mise en séparatif des Placettes et de la Clâtre, le remplacement de la conduite d'eau, l'éclairage et la réfection des Placettes

L'étude prévue n'a pas pu se terminer en 2018 et elle a continué en 2019. Par contre, aucun montant n'a été payé en 2019. Sans être inquiétant, la Commission de gestion penche pour le fait que le bureau Courdesse & Associés n'a pas transmis de facture pour le travail exécuté. Pour rappel, le crédit octroyé était de Fr 56'000.-.

#### 4.4 Préavis municipal 2019-01 relatif à un crédit d'étude pour la transformation du « Battoir » à hauteur de Fr. 20'000.-

Ce préavis a été voté le 4 mars 2019 et les travaux ont été réalisés pour un coût de Fr. 18'000.-.

#### 4.5 Préavis municipal 2019-04 relatif à la réfection des banquettes à hauteur de Fr. 79'820.-

Les travaux ont été réalisés en 2019 et les coûts se sont élevés, selon le boursier, à Fr 79'332.-. La Commission de gestion n'a pas pu reconstituer les coûts effectifs imputés à ce préavis. Elle aurait en outre souhaité que cet investissement fasse l'objet d'une ligne spécifique au bilan.

### 5 Analyse des comptes

La Commission de gestion mandatée pour le contrôle des comptes a procédé, par sondage, aux vérifications suivantes :

- Contrôle des comptes et pièces comptables  
Revue des pièces comptables et pointages effectués dans les comptes qui ont suscité plusieurs questions ou demandes de précisions.
- Contrôle des inventaires :
  - Relevé des comptes bancaires
  - Inventaire des créanciers
  - Inventaire des débiteurs et procédures pour récupérer les factures en souffrance
  - Inventaire des biens immobiliers
  - Inventaire des titres
  - Contrôles et explications à propos de divers points tels que :
    - Analyse des mouvements des fonds de réserve
    - Vacances des Municipaux
    - Etat locatif des immeubles du patrimoine financier

M. Nicolas Salis, nouveau boursier communal, a répondu à l'entière satisfaction aux questions posées par la Commission. Cette dernière le remercie également pour les échanges constructifs et tient à relever que notre boursier est entré en fonction ce printemps, soit après la clôture des comptes 2019.

La Commission de gestion a également pris connaissance du rapport de la fiduciaire. Dans les recommandations et suivi dudit rapport, la fiduciaire Fiprom SA n'a émis aucune remarque.

Le résultat de l'exercice 2019 est un excédent de revenus de Fr. 35'075.38 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 154'296.-. Le résultat est donc meilleur que prévu à hauteur de Fr. 189'371.38.

La Commission de gestion attire l'attention du Conseil communal sur les aspects suivants :

- a) Impôts sur le revenu des personnes physiques  
Au 1<sup>er</sup> janvier, le taux d'imposition a passé de 69 % à 74 %, ceci équivaut à une augmentation de 7,25 %. A périmètre constant (même base qu'en 2018, soit 69 %), la diminution des rentrées de cet impôt aurait atteint 12 % (au lieu de - 6,44 %). En 2018, les comptes communaux avaient bénéficié d'un apport non prévisible (et pas récurrent) de Fr. 140'000.-.
- b) Impôts sur la fortune des personnes physiques  
En 2018, l'impôt encaissé était de Fr. 100'000.- supérieur au budget (qui s'élevait lui à Fr. 246'000.-) et était dû à des rentrées fiscales d'années antérieures. Pour 2019, les impôts perçus sont supérieurs de quelques Fr. 35'000.- au budget (Fr. 275'000.-). Un élément peut expliquer en partie cette situation. Il s'agit de l'augmentation des estimations fiscales des immeubles (voir lettre d) ci-dessous).
- c) Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales  
L'impact de la RIE III VD n'est pas encore visible. Les impôts reçus en 2019 sont exceptionnellement élevés et proviennent de décisions de taxations entrant en force pour des années fiscales passées.
- d) Impôts fonciers  
La taxation de plusieurs immeubles a été revue à la hausse. On peut déduire que l'estimation fiscale de l'ensemble du parc immobilier a augmenté de presque Fr. 20'000'000.- ce qui, au taux de 1 ‰, explique en majeure partie l'augmentation de l'impôt perçu entre 2018 et 2019.
- e) Comptes 2100.404 – Impôt sur la dépense et 2100.441 – Impôt sur les gains immobiliers  
La remarque figurant en regard de ces comptes soit : *'Impôt conjoncturel reversé à hauteur de 50 % dans la facture sociale'* signifie que le 50 % des revenus de ces impôts reçus sont « gommés » par la facture sociale.

## f) Bureau de géomètres

Une fois encore la Commission de gestion se pose la question du choix du bureau de géomètres retenu. Bien que ce choix ne fasse parfois aucun doute (le bureau Courdesse & Associés propose des prestations d'ingénierie), il reste un gros point noir, c'est la facturation. Elle tarde trop et il n'est pas rare que la Municipalité reçoive des factures pour des travaux exécutés il y a plus d'une année. Exemple : pour le prévis 2018-06 – Crédit d'étude pour la mise en séparatif des Placettes et de la Clâtre, aucune facture n'a été reçue en 2019 alors qu'il est plus que probable que des travaux aient été menés puisqu'il y a eu la mise à l'enquête publique.

## g) Immeuble du Cottin – amortissement (compte 3531.330)

Ce bâtiment a été amorti à hauteur de Fr. 44'930.- en 2019. Pour être amorti totalement, il faudra encore 25,4 années alors que les travaux se sont terminés en 2010. Les amortissements auraient dû atteindre à fin 2019 la somme totale de Fr. 404'370.-. Le fait que cet investissement n'ait pas été amorti conformément à la décision du Conseil communal représente une différence de Fr. 197'692.-.

Années	Situation idéale		Situation réelle	
	Amortissement	Solde	Amortissement	Solde
Fin des travaux en 2010, coût total		1'347'908.55	-	1'347'908.55
2011	44'930.00	1'302'978.55	0	1'347'908.55
2012	44'930.00	1'258'048.55	0	1'347'908.55
2013	44'930.00	1'213'118.55	0	1'347'908.55
2014	44'930.00	1'168'188.55	13'479.00	1'334'429.55
2015	44'930.00	1'123'258.55	13'479.00	1'320'950.55
2016	44'930.00	1'078'328.55	44'930.00	1'276'020.55
2017	44'930.00	1'033'398.55	44'930.00	1'231'090.55
2018	44'930.00	988'468.55	44'930.00	1'186'160.55
2019	44'930.00	943'538.55	44'930.00	1'141'230.55
<b>Total cumulé</b>	<b>404'370.00</b>		<b>206'678.00</b>	

## 6 Analyse du Rapport de gestion et entretiens avec les Municipaux

La Commission de gestion a analysé le rapport de gestion de la Municipalité et souhaite apporter une remarque préliminaire. La Commission trouve que le rapport de gestion est, cette année, globalement de mauvaise facture. Il comporte des fautes d'orthographe, des fautes de syntaxe et également des erreurs qui ne devraient pas avoir lieu (Henri Guignard, Henry Guignard, Caro, Carro). Certains diront que cela n'a pas d'importance. Sauf qu'un rapport de gestion est un acte de la commune et qu'il va subsister de très nombreuses années dans les archives communales. La Commission est d'avis que le personnel de l'administration communale devrait vérifier ce document, rédigé par les Municipaux pour leurs dicastères, et y apporter les corrections nécessaires à sa bien-facture.

Les entretiens individuels avec les Municipaux ont permis d'obtenir des précisions sur plusieurs sujets. Certains sont exposés ci-dessous. Hormis ceux-ci, la Commission de gestion a le sentiment que les affaires communales sont gérées avec bon sens et dans l'intérêt général.

## 6.1 Personnel communal

Quelques problématiques sont survenues au niveau de la conciergerie du Collège des Lionceaux. Suite à l'engagement en fin d'année 2019 de M. Andreoni, il semble que tout soit rentré dans l'ordre et que ce dernier donne entière satisfaction.

## 6.2 Raccord de la route de Froideville Etat - Commune

Lors de travaux de réfection de la route de Froideville, le nouveau tapis bitumeux a été posé jusqu'au panneau de sortie du village, élément qui sépare la partie de route à la charge de la commune, respectivement de l'Etat. En pareille occasion, les communes contactent le voyer et un accord est trouvé pour la prise en charge financière du raccord. Malheureusement et selon la Municipalité, le voyer était malade à cette époque et rien n'a pu être fait avec l'Etat.

### 6.3 Projet éolien

A la demande d'un conseiller communal, il a été proposé à la Municipalité de s'enquérir de la portée du ou des projets d'implantation d'éolienne(s) à proximité du territoire communal. Il apparaît qu'aucun contact officiel n'ait été pris avec les communes voisines concernées.

### 6.4 Congélateur communal - porte d'entrée

La porte extérieure a été changée. Malheureusement, elle est légèrement voilée et de la poix sort des fentes du bois. Une remise en état sera demandée au prestataire.

### 6.5 Patrimoine communal (administratif et financier)

L'état de vétusté de certains biens immobiliers inquiète la Commission de gestion. En effet, la Maison de commune et le bâtiment dit « des Placettes » sont dans un fort mauvais état. Outre les volets ou toits, l'état de la molasse et des façades se détériore de plus en plus rapidement.

La Salle polyvalente fait l'objet d'une attention particulière. Des réparations ont été effectuées pour assurer la sécurité lors de l'utilisation de certains engins de gymnastique et de sport. A ce sujet, une mauvaise interprétation du devis et quelques incompréhensions sont à l'origine d'un dépassement important du devis pour le remplacement des douilles de sol. Lors de la visite de la Commission de gestion, certaines douilles étaient humides voire pleines d'eau.

### 6.6 Politique de stationnement – route de Lausanne

La Commission de gestion s'interroge et constate que quelques voitures sont très régulièrement parkées sur ces places et que les propriétaires ne sont pas sanctionnés.

A la demande d'un conseiller communal, il avait été assuré que des voitures mal stationnées dans les rues du village seraient sanctionnées. Etonnement, toutes les amendes d'ordre ont été annulées par la Municipalité.

### 6.7 STEP

La Commission de gestion a eu son attention attirée par les prestations de la société Wassertechnik, société mandatée pour l'entretien d'une partie des infrastructures de la STEP. La Municipale nous a remis un rapport résumant la situation. Il est à noter son pragmatisme au niveau de la gestion de ce cas et des décisions prises pour réparer l'installation.

### 6.8 AIAE (Association Intercommunale d'Amenée d'eau d'Echallens et environs) - quantité et qualité de l'eau

Le Municipal en charge a donné des informations très intéressantes sur le réseau de distribution d'eau du village. Ce dernier est assez ancien et des pertes récurrentes ont lieu. Des travaux de réparation ont été entrepris récemment et il semble que le niveau des pertes a retrouvé un seuil acceptable (env. 20 à 25 %). Cette situation peut paraître paradoxale mais beaucoup d'éléments entrent en considération et la différence entre le volume d'eau acheté à l'AIAE et le volume facturé aux citoyens ne peut pas être considéré comme de l'eau réellement perdue.

Au sujet du chlorothalonil, l'AIAE est très attentive car certaines sources sont effectivement très impactées. Il faut rappeler que les normes ont très rapidement évolué et que les résidus acceptés ont été divisés par 1000 en l'espace de quelques jours pour être fixés à 0,1 microgramme par litre.

### 6.9 Structure UAPE Croc'Lionceaux

Le Conseil communal est régulièrement tenu au courant de l'évolution de cette structure. Par convention, elle est supportée financièrement par la commune. La subvention a augmenté de Fr. 8'000.- eu égard à l'élargissement de l'offre et du nombre de places. Ce qui est moins visible, ce sont les efforts entrepris par la commune pour améliorer les locaux. Sans remettre en cause ces améliorations, ces dernières ont un coût qui ne transparaît pas directement dans les comptes. En 2019, il s'agit, par exemple, de l'achat de tables et la construction d'une armoire. Pour 2020, il sera procédé au démontage du bar et à la mise à disposition d'équipements pour la restauration.

La Commission de gestion encourage à la Municipalité à poursuivre son accompagnement et son investissement dans cette structure afin de la rendre pérenne.

### 6.10 Informatique communale

A la lecture du rapport de gestion, la Commission a demandé des compléments d'information par rapport à l'état du parc informatique. Il en ressort plusieurs éléments. La société Ofisa ne garantit plus la possibilité de réparer le serveur informatique installé il y a 6 ans. Ce serveur utilise des logiciels devenus caduques avec le temps. Toutefois, ce serveur fonctionne et suffit aux besoins actuels. La Municipalité s'est assurée que, en cas de panne, un nouveau serveur pourrait être installé rapidement et que les sauvegardes effectuées régulièrement permettraient de redémarrer l'activité de l'administration, apparemment sans trop de pertes.

### 6.11 P+R (parking-relais)

La Municipalité s'est adressée à la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) pour la mise en place d'un P+R de quelques places à Bottens car ni la Région Lausanne ni l'ARGdV (Association de la Région du Gros-de-Vaud) ne s'est positionnée à ce sujet. Pour la DGMR, il est « urgent d'attendre ».

## 7 Visite des biens communaux

En présence de la Municipalité et du boursier communal, la Commission de gestion a visité les biens suivants.

### 7.1 Bâtiment du Pressoir

A la veille de la fin des travaux, la Commission de gestion a souhaité visiter le bâtiment. Cette rénovation semble de bonne facture. Une majorité des travaux a été attribuée à des entreprises locales. Certains aspects architecturaux ont étonné les membres de la Commission. Il a été répondu que s'agissant d'une rénovation et d'un projet datant de quelques années, il a été convenu de respecter l'architecture du bâtiment (emplacement des portes et des fenêtres) ainsi que les plans déposés lors de la mise à l'enquête.

### 7.2 Congélateur communal

En 2019, la porte d'entrée a été changée. Le cadre, en mollasse, aurait dû être refait. Malgré les promesses de l'artisan spécialisé et un acompte versé, les travaux ne sont toujours pas effectués.

### 7.3 Bâtiment des Placettes

Ce bâtiment vétuste cause pas mal de soucis car il y a régulièrement des travaux d'entretien. La Commission de gestion a pu constater les travaux effectués (escaliers nord-ouest, conduite d'eau). A noter que les locataires du 2ème étage sont là depuis 30 ans.

### 7.4 Bâtiment de la Salle polyvalente

La Commission de gestion a pu constater le changement des douilles de sol et l'installation de deux coffres mis à disposition des sociétés pour y déposer leur matériel. Elle a également visité la buvette, utilisée par Croc'Lionceaux, et entendu le Municipal en charge à propos des travaux prévus cette année.

### 7.5 Bâtiment du Collège des Lionceaux

La Commission de gestion a pu constater les installations de sécurité (bouton-poussoir avec alarme sonore, plans d'évacuation dans les couloirs et notices dans les classes) mises en place sur demande l'ASIRE. A noter que le plan d'évacuation du rez-de-chaussée n'est pas le bon.

### 7.6 Bâtiment du Refuge, constructions annexes

Pour terminer, la Commission de gestion a pu constater les améliorations mises en place au refuge (extérieur) avec les armoires métalliques contenant les tables et bancs ainsi que l'installation d'un double grill à charbon.

## 8 Vœux de la Commission de gestion

### 8.1 Administration

La Commission de gestion suggère une amélioration significative de l'utilisation du logiciel informatique prévu pour la gestion des ordres du jour et des procès-verbaux des séances de Municipalité, ceci dans le but de faciliter les recherches.

### 8.2 ARGdV (Association régionale du Gros-de-Vaud)

La Commission de gestion a noté que la Municipalité n'était pas forcément présente lors des séances importantes (assemblée générale, etc.). Le Syndic a répondu que, dans les faits, cette association n'apporte que très peu voire rien aux communes. Son organisation a changé à partir du moment où une modification statutaire a exclu les représentants des législatifs communaux. La Commission de gestion souhaite que la Municipalité se positionne sur l'appartenance à cette association bien qu'il apparaisse peu probable d'en sortir seul mais il serait intéressant de connaître l'avis d'autres petites communes du district et que des démissions concertées soient possibles.

### 8.3 Délivrance des macarons

La Commission de gestion est persuadée que le processus de délivrance et le renouvellement annuel des macarons pourraient être simplifiés. Elle incite la Municipalité à étudier une autre variante que celle appliquée ce jour.

### 8.4 Raccord de la route de Froideville Etat - Commune

La Commission de gestion souhaite que ce point soit réglé dans un délai raisonnable pour des raisons de sécurité des usagers.

### 8.5 Routes

La Commission de gestion réitère son vœu exprimé l'année dernière qui incitait la Municipalité à présenter au Conseil communal un plan de maintenance et d'entretien (réfection) à moyen terme du réseau routier communal, ce dernier étant vieillissant.

### 8.6 Salle polyvalente - chaises

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité porte au budget 2021 un montant à réserver pour l'achat de nouvelles chaises.

### 8.7 Stationnement

La Commission de gestion incite la Municipalité à présenter au Conseil communal d'ici la fin de la législature un plan de gestion du stationnement des places de parking situées sur le territoire communal (règlement, moyens de contrôle, sanctions).

## 9 Conclusions du rapport de la Commission de gestion

Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes.

### 9.1 Comptes de fonctionnement 2019

- vu le préavis municipal 2020-04 du 6 mai 2020,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner à la Municipalité son approbation sur les comptes de fonctionnement 2019.

### 9.2 Rapport de gestion 2019

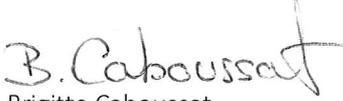
- vu le préavis municipal 2020-05 du 6 mai 2020,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

la Commission de gestion recommande au Conseil communal de donner décharge à la Municipalité de sa gestion 2019 des affaires communales.

Bottens, le 22 juillet 2020

  
Christian Noverraz  
Président et rapporteur

  
Nicolas Fontaine  
Membre

  
Brigitte Caboussat  
Membre

  
Michel Allaz  
Membre suppléant